STRATEGIE ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2023

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 30 juin 2023 faisant ressortir un total de 1 098 738 DT, ainsi l'état résultat que de faisant apparaitre un bénéfice de 28 826 DT, et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 1 090 252 DT pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA arrêtés au 30 juin 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 31 juillet 2023

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

ARRETE AU 30 JUIN 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Actions et droits rattachés		251 571	328 545	376 155
Obligations et valeurs assimilées		551 719	570 979	586 400
Titres OPCVM	3.1	54 499 857 789	67 831 967 355	61 857 1 024 412
	5.1	657 769	907 333	1 024 412
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	50 040	-	39 747
Disponibilités	3.3	190 909	339 288	234 491
	-	240 949	339 288	274 238
TOTAL ACTIF		1 098 738	1 306 643	1 298 650
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.4	4 589	5 215	5 122
Autres créditeurs divers	3.5	3 897	3 758	7 234
TOTAL PASSIF		8 486	8 973	12 356
Capital	3.6	1 082 108	1 286 147	1 263 531
Capital	3.0	1 002 100	1 200 147	1 203 531
Sommes distribuables	3.7	8 144	11 523	22 763
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		8 144	11 523	22 763
ACTIF NET		1 090 252	1 297 670	1 286 294
TOTAL DA COLUMN A COUNTY		1 000 500	1,000,040	1 200 650
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 098 738	1 306 643	1 298 650

ETAT DE RESULTAT DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

PERIODE ALLANT DU 1er AVRIL 2023 AU 30 JUIN 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres		12 132	20 592	17 087	25 707	49 686
Dividendes	4.1	3 666	3 666	8 459	8 459	14 991
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	8 466	16 926	8 628	17 248	34 695
Revenus des placements monétaires	4.3	1 257	2 584	1 311	2 665	5 601
Total des revenus des placements		13 389	23 176	18 398	28 372	55 287
Charges de gestion des placements	4.4	<4 570>	<9618>	<5 215>	<11396>	<21 713>
Revenu net des placements		8 819	13 558	13 183	16 976	33 574
Autres charges	4.5	<2 600>	<4 941>	<3 032>	<5 238>	<9 779>
Résultat d'exploitation		6 219	8 617	10 151	11 738	23 795
Régularisation du résultat d'exploitation		<175>	<473>	<39>	<215>	<1 032>
Sommes distribuables de la période		6 044	8 144	10 112	11 523	22 763
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		175	473	39	215	1 032
Variation des plus ou moins values potentielles sur titre	es	14 930	4 016	907	42 053	78 514
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		8 275	19 238	<10711>		
Frais de négociation de titres		<598>	<1 409>	<7 202>		
Droit de sortie		-	-	-	776	776
Résultat net de la période		28 826	30 462	<6 855>	<31 035>	8 355

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

PERIODE ALLANT DU 1er AVRIL 2023 AU 30 JUIN 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		Du 01/01/2023 au 30/06/2023			
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	28 826	30 462	<6 855>	<31 035>	<u>8 355</u>
Résultat d'exploitation	6 219	8 617	10 151	11 738	23 795
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	14 930	4 0 1 6	907	42 053	78 514
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	8 275	19 238	<10711>	<77 028>	<92 412>
Frais de négociation de titres	<598>	<1 409>	<7 202>	<8 574>	<2318>
Droit de sortie	-	-	-	776	776
<u>Distributions de dividendes</u>	<19511>	<19 511>	<30 398>	<30 398>	<30 398>
Transactions sur le capital	<u><27 088></u>	<206 993>	<u><4 345></u>	<399 501>	<u><450 267></u>
Souscriptions	-	-	-	-	-
Capital	-	-	-	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	-	-
Rachats	<u><27 088></u>	<206 993>	<u><4 345></u>	<399 501>	<u><450 267></u>
Capital	<26 415>	<202 517>	<4 431>	<396 573>	<447 529>
Régularisation des sommes non distribuables	<419>	<751>	125	6 270	7 277
Régularisation des sommes distribuables	<254>	<3 725>	<39>	<9198>	<10 015>
Variation de l'actif net	<17 773>	<196 042>	<41 598>	<460 934>	<472 310>
Actif net					
En début de la période	1 108 025	1 286 294	1 339 268	1 758 604	1 758 604
En fin de la période	1 090 252	1 090 252	1 297 670	1 297 670	1 286 294
Nombre d'actions					
En début de la période	494	574	599	776	776
En fin de la période	482	482	597	597	574
Valeur liquidative	2 261,934	2 261,934	2 173,652	2 173,652	2 240,930
Taux de rendement annualisé	10,48%	5,46%	-2,05%	-3,72%	1,12%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 - Presentation de la societe

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2023 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 juin 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres);
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société détient au 30/06/2023 une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 - NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2023 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	<u>Valeur</u> actuelle	<u>% Actif</u>
TN0001800457	BIAT	131	12 111	12 203	1,11%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	13 000	22 700	26 131	2,38%
TN0007590011	CELLCOM	2 388	5 754	5 684	0,52%
TN0003200755	I.C.F.	808	71 081	79 298	7,22%
TN0007610017	SAH LILAS	594	5 453	5 876	0,53%
TN0007740012	SAM	2 000	7 676	8 291	0,75%
TN0006660013	SOTRAPIL	600	8 588	9 112	0,83%
TN00065600115	SOTUVER	1 246	12 075	15 916	1,45%
TNF8FC5GRVG9	SOTUVER NG 2022	2 235	18 107	26 599	2,42%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	7 332	78 003	55 725	5,07%
TN0003900107	UIB	243	6 653	6 736	0,61%
	Total actions et droits rattachés		248 201	251 571	22,90%

B- Obligations et valeurs assimilées

Obligations de sociétés

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	<u>Valeur</u> actuelle	% Actif
TN0002601029	STB 2008/2	2 000	25 613	25 976	2,36%
	Total obligations de sociétés		25 613	25 976	2,36%

Bons du trésor assimilables

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	<u>Valeur</u> actuelle	% Actif
TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	567	508 252	525 743	47,85%
	Total Bons du trésol assimilables	•	508 252	525 743	47,85%
	Total obligations et valeurs assimilées		533 865	551 719	50,21%

C- <u>Titres OPCVM</u>

FCP SMART TRAKER FUND	52	51 810	54 499	4,96%
Total OPCVM		51 810	54 499	4,96%
Total		833 876	857 789	78,07%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2023 se détaille comme suit :

BTCT

BTCT 13 19/09/2023, 8,40%	SEMAINES 51 000	49 937	50 040	4,55%	
Total BTCT	51 000	49 937	50 040	4,55%	

3.3 <u>Disponibilités</u>:

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2023 se détaille comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Amen Bank Pasteur	186 867	325 845	225 022
Intérêts courus sur dépôt à vue	1 100	1 605	1 561
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue	<220>	<321>	<312>
Vente titres à encaisser	3 162	18 520	9 543
Dividendes à encaisser	-	5 130	-
Liquidation émissions/rachats	-	<4 344>	-
Achats de titres à régler	-	<7 147>	<1 323>
	190 909	339 288	234 491
		= =====================================	=

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2023 se détaille comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Rémunérations du distributeur à payer	2 160	2 612	2 535
Rémunérations du dépositaire à payer	1 503	1 483	1 500
Rémunérations du gestionnaire à payer	926	1 120	1 087
	4 589	5 215	5 122

3.5 <u>Autres créditeurs divers</u> :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2023 se détaille comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	3 445	3 557	6 911
Contribution sociale de solidarité à payer	200	50	200
Autres (retenue à la source à payer)	154	44	-
Redevances CMF à Payer	60	107	108
TCL à payer	38	-	18
	3 897	3 758	7 234

3.6 <u>Capital</u>:

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 se détaillent comme suit :

Capital au 1er janvier 2023

Nombre d'actionnaires

Montant	1 263 531
Nombre de titres	574
Nombre d'actionnaires	23
Souscriptions réalisées	-
Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre d'actionnaires entrants	-
Rachats effectués	
Montant	<202 517>
Nombre de titres	92
Nombre d'actionnaires sortants	8
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	<1 409>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	4 016
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	19 238
Régularisations des sommes non distribuables	<751>
Capital au 30 juin 2023	
Montant	1 082 108
Nombre de titres	482

^{*}A la date de signature de notre rapport sur les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2023, le capital de STRATEGIE ACTIONS SICAV est de 1 052 501 dinars, qui demeure supérieur au capital minimum prévu par l'article 3 du code des OPC.

15

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30 juin 2023 se détaillent comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Résultat d'exploitation	8 6 1 7	11 738	23 795
Régularisation du résultat d'exploitation	<473>	<215>	<1 032>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	-	-
	8 144	11 523	22 763
		_	

4 - NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2023 au 30/06/2023		Période du 01/04/2022 au 30/06/2022		Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Dividendes	3 666	3 666	8 459	8 459	14 991
	3 666	3 666	8 459	8 459	14 991

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2023 se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 30/06/2023	Période du 01/04/2022 au 30/06/2022	<u>Période du</u> 01/01/2022 <u>au</u> 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Intérêts sur BTA	8 142	16 195	8 142	16 195	32 659
Intérêts sur obligations	324	731	486	1 053	2 036
	8 466	16 926	8 628	17 248	34 695

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 30/06/2023	Période du 01/04/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Intérêts sur dépôt à vue	626	1 953	1 311	2 665	5 601
Intérêts sur BTC	631	631	-	-	-
	1 257	2 584	1 311	2 665	5 601

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2023 se détaille comme suit :

		Période du 01/04/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 30/06/2023	Période du 01/04/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunérations distributeur	du	2 160	4 667	2612	5 912	11 034
Rémunérations gestionnaire	du	1 459	2 533	1 119	2 533	4 729
Rémunérations dépositaire	du	951	2 4 1 8	1 484	2 951	5 950
		4 570	9 618	5 215	11 396	21 713

4.5 <u>Autres charges</u>:

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022</u>
	<u>au</u> 30/06/2023	<u>au</u> 30/06/2023	<u>au</u> 30/06/2022	<u>au</u> 30/06/2022	<u>au</u> 31/12/2022
Honoraires commissaire aux comptes	1 821	3 610	1 913	3 517	7 776
Redevances CMF	276	590	328	725	1 375
Contribution sociale de solidarité	350	400	-	50	200
Autres retenues	86	205	748	824	234
TCL	67	136	43	122	194
	2 600	4 941	3 032	5 238	9 779

5 - Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.